ASSOCIATION INTERNATIONALE

DES

TRAVAILLEURS.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS GÉNÉRAL

TENU A LA HAYE

du 2 au 7 septembre 1872.

LONDRES,
Imprimerie DE GRAAG et Cie
59, Greek-street, Soho-square.
—o—
1872.

331.88
In88re

ASSOCIATION
Internationale des Travailleurs.

RÉSOLUTIONS
DU
Congrès Général tenu à La Haye, du 2 au 7 septembre 1872.

I. — *Résolution relative aux statuts.*

L'article suivant, qui résume le contenu de la résolution IX de la Conférence de Londres (septembre 1871), sera inséré dans les statuts après l'article 7.

Art. 7 *a*. — Dans sa lutte contre le pouvoir collectif des classes possédantes, le prolétariat ne peut agir comme classe qu'en se constituant lui-même en parti politique distinct, opposé à tous les anciens partis formés par les classes possédantes.

Cette constitution du prolétariat en parti politique est indispensable pour assurer le triomphe de la Révolution sociale et de son but suprême : l'abolition des classes.

La coalition des forces ouvrières, déjà obtenue par la lutte économique, doit aussi servir de levier aux mains de cette classe, dans sa lutte contre le pouvoir politique de ses exploiteurs.

P22536

Les seigneurs de la terre et du capital se servant toujours de leurs priviléges politiques pour défendre et perpétuer leurs monopoles économiques et asservir le travail, la conquête du pouvoir politique devient le grand devoir du prolétariat.

Adopté par 29 voix contre 5 ; abstentions, 8.

Ont voté pour : Arnaud, J. Ph. Becker, B. Becker, Cournet, Dereure, Dumon, Dupont, Duval, Eccarius, Engels, Farkas, Friedlaender, Frankel, Hepner, Heim, Johannard, Kugelmann, Lafargue, Longuet, Le Moussu, Mottershead, Pihl, Ranvier, Serraillier, Sorge, Swarm, Vaillant, Wilmot, Mac-Donnell.

Ont voté contre : Brismée, Cœneu, Gerhardt, Schwitzguebel, van der Hout.

Se sont abstenus : van den Abeele, Dave, Eberhardt, Fluse, Guillaume, Herman, Sauva, Marselau.

Le Congrès prit la résolution formelle d'admettre les votes des délégués que les travaux des commissions empêchaient d'assister à la séance. Les délégués suivants ont voté pour : Cuno, Lucain, Marx, Vichard, Walter, Wroblewski ; total 6. — Aucun vote contre n'a été deposé.

II. — *Résolutions relatives aux réglements.*

1. — Pouvoirs du Conseil général.

Les articles II, 2 et 6 ont été remplacés par les articles suivants :

Art 2. — Le Conseil général est tenu d'exécuter les résolutions des Congrès et de veiller dans chaque

pays à la stricte observation des principes et des statuts et réglements généraux de l'Internationale.

Art 6. — Le Conseil général a également le droit de suspendre des branches, sections, conseils ou comités fédéraux, et fédérations de l'Internationale, jusqu'au prochain Congrès.

Cependant, vis-à-vis de sections appartenant à une fédération, il n'exercera ce droit qu'après avoir consulté préalablement le conseil fédéral respectif.

Dans le cas de la dissolution d'un conseil fédéral, le Conseil général devra demander en même temps aux sections de la fédération, d'élire un nouveau conseil fédéral dans trente jours au plus.

Dans le cas de la suspension de toute un fédération, le Conseil général devra immédiatement en aviser toutes les fédérations. Si la majorité des fédérations le demande, le Conseil général devra convoquer une conférence extraordinaire composée d'un délégué par nationalité, qui se réunira un mois après, et qui statuera définitivement sur le différend.

Néanmoins, il est bien entendu que les pays où l'Internationale est prohibée exerceront les mêmes droits que les fédérations régulières.

L'article 2 a été adopté par 40 voix contre 4 ; abstentions, 11.

Ont voté pour : Arnaud, Barry, J. Ph. Becker, B. Becker, Cournet, Cuno, Dereure, Dumon, Dupont, Duval, Engels, Farkas, Frankel, Friedlaender, Hepner, Heim, Johannard, Kugelmann, Lafargue, Lessner, Le Moussu, Longuet, Lucain, Mac-Donnell,

Marx, Milke, Pihl, Ranvier, Roach, Sauva, Scheu, Serraillier, Sexton, Sorge, Swarm, Schumacher, Vaillant, Vichard, Walter, Wroblewski.

Ont voté contre : Fluse, Gerhardt, Splingard, van der Hout.

Se sont abstenus : Alerini, Cœnen, Dave, Eberhard, Guillaume, Herman, Morago, Marselau, Farga-Pellicer, Schwitzguebel, van den Abeele.

L'article 6 a eté adopté par 36 voix contre 6 ; abstentions, 16.

Ont voté pour : Arnaud, Barry, J. Ph. Becker, B. Becker, Cournet, Cuno, Dereure, Dupont, Duval, Engels, Farkas, Frankel, Friedlaender, Hepner, Heim, Johannard, Kugelmann, Lafargue, Lessner, Le Moussu, Longuet, Ludwig, Mac-Donnell, Marx, Milke, Pihl, Ranvier, Serraillier, Schumacher, Sexton, Sorge, Swarm, Vaillant, Vichard, Walter, Wroblewski.

Ont voté contre : Brismée, Cœnen, Fluse, Herman, Sauva, Splingard.

Se sont abstenus : Alerini, Cyrille, Dave, Dumon, Eberhardt, Guillaume, Lucain, Marselau, Morago, Mottershead, Farga-Pellicer, Roach, Schwitzguebel, van den Abeele, van der Hout, Wilmot.

2. Cotisations à payer au Conseil général.

Par rapport aux demandes : d'un côté, d'élever ; de l'autre, de diminuer le montant de ces cotisations, le Congrès a été appelé à décider s'il convenait, ou non, de changer le montant actuel de 10 c. par an. Le Congrès a maintenu les 10 centimes, par 17 votes contre 12 ; abstentions, 8.

Ont voté contre le changement : J. Ph. Becker Brismée, Cœnen, Cyrille, Dupont, Duval, Eberhardt,, Eccarius, Farkas, Fluse, Gerhardt, Herman, Hepner, Serraillier, Sorge, Swarm, Wilmot.

Ont voté pour le changement : Dumon, Engels, Frankel, Heim, Johannard, Lafargue, Le Moussu, Longuet, Lucain, Mac-Donnell, Pihl, Sauva.

Se sont abstenus : Alerini, Dave, Dereure, Guillaume, Marselau, Morago, Farga-Pellicer, Schwitzguebel.

Les délégués suivants, ayant été obligés de quitter La Haye avant la discussion, ont laissé leur vote par écrit en faveur d'une élévation des cotisations Arnaud, Cournet, Ranvier, Vaillant.

III. — *Résolutions relatives aux rapports internationaux des sociétés de résistance.*

Le nouveau Conseil général est chargé de la mission spéciale de constituer les Unions internationales des métiers.

Dans ce but, il doit, dans le courant du mois qui suivra ce Congrès, rédiger une circulaire qu'il fera traduire et imprimer dans toutes les langues, et qu'il enverra à toutes les sociétés ouvrières, affiliées ou non à l'Internationale, dont il aura les adresses.

Dans cette circulaire, il invitera chaque société ouvrière à faire l'Union internationale de son métier respectif.

Chaque société ouvrière sera invitée à fixer elle-

même ses conditions pour faire partie de l'Union internationale de son métier.

Le Conseil général est chargé de réunir les conditions fixées par les sociétés qui auraient accepté l'idée de l'Union internationale, et de rédiger un projet général qui sera soumis à l'acceptation provisoire de toutes les sociétés qui voudront faire partie des Unions internationales de métier.

Le prochain Congrès consacrera le pacte définitif des Unions internationales.

Voté à l'unanimité, moins quelques abstentions dont le nombre n'a pas été constaté au procès-verbal.

IV. — *Résolutions relatives à l'admission des sections.*

La commission pour la vérification des mandats fut composée comme suit : Gerhardt (50 voix), Ranvier (44), Roach (41), Marx (41), Mac-Donnell (39) Dereure (36), Frankel (22).

1. *Section* 2 (New-York, française) *de la fédération de l'Amérique du Nord.*—Cette section avait été exclue par le Conseil fédéral américain. Elle n'avait pas été non plus reconnue par le Conseil général, comme section indépendante. Elle ne fut pas admise par le Congrès. Ont voté contre l'admission 38 ; pour, 9 ; abstentions, 11.

2. *Sections* 12 (New-York, américaine), *de la fédération de l'Amérique du Nord*, suspendue par le Conseil général.

Dans le cours du débat sur le mandat de la section 12, la proposition suivante fut adoptée.

Pour : 47 voix, contre : 0, abstentions, 9.

" L'Association internationale des Travailleurs, se basant sur le principe de l'abolition des classes, ne peut admettre aucune section bourgeoise."

Ont voté pour : Arnaud, J. Ph. Becker, Barry, Brismée, Cournet, Cuno, Coenen, Dave, Dereure, Dietzgen, Dupont, Duval, Eberhardt, Fluse, Farkas, Frankel, Friedlaender, Guillaume, Gerhardt, Heim, Hepner, Herman, Johannard, Kugelmann, Lafargue, Le Moussu, Lessner, Lucain, Marx, Milke, Mottershead, Pihl, Ranvier, Sauva, Schen, Schumacher, Serraillier, Sexton, Sorge, Splingard, Swarm, Vaillant, Vichard, Wilmot, Wroblewski, Walter, van den Abeele.

Se sont abstenus : Alerini, Eccarius, Harcourt, Marselau, Morago, Farga-Pellicer, Roach, Schwitzguebel, van der Hout.

La section 12 a été exclue par 49 voix contre 0, abstentions, 9.

Ont voté pour l'exclusion : Arnaud, Barry, J. Ph. Becker, Brismée, Cournet, Coenen, Cuno, Dave, Dereure, Dietzgen, Dumon, Dupont, Duval, Éberhardt, Fluse, Farkas, Frankel, Friedlaender, Gerhardt, Heim, Hepner, Herman, Johannard, Kugelmann, Lafargue, Le Moussu, Lessner, Lucain, Mac-Donnell, Marx, Milke, Pihl, Ranvier, Roach, Sauva, Schen, Schumacher, Serraillier, Sexton, Sorge, Splingard, Swarm, Vaillant, van den Abeele, van der Hout, Vichard, Wilmot, Wroblewski, Walter.

Se sont abstenus : Alerini, Eccarius, Guillaume,

Harcourt, Marselau, Morago, Farga-Pellicer, Mottershead, Schwitzguebel.

3. *Section de Marseille.* — Cette section, tout à fait inconnue au Conseil général et aux sections françaises en correspondance avec lui, n'est pas admise. Contre l'admission : 38 voix ; pour, 0 ; abstentions, 14.

4. *Section de propagande et d'action révolutionnaire de Genève.* — Cette section n'étant que la résurrection de l'*Alliance* (publique) de la démocratie socialiste de Genève, dissoute en août 1871, n'avait été reconnue ni par le Conseil fédéral romand, ni par le Conseil général, qui en avait retourné les cotisations remises par le Comité fédéral jurassien. Le Congrès résolut de la suspendre jusqu'à la fin des débats sur l'*Alliance* secrète. La suspension a été votée à l'unanimité, moins quelques abstentions non constatées.

5. *Nouvelle fédération de Madrid.* — La nouvelle fédération de Madrid, formée par les membres du conseil fédéral espagnol précédent, expulsés par l'ancienne fédération de Madrid en violation flagrante des règlements en vigueur, pour avoir dénoncé la conspiration de l'Alliance secrète contre l'Association internationale des Travailleurs, s'était d'abord adressée au conseil fédéral espagnol qui refusa son affiliation. Elle s'adressa alors au Conseil général. Le Conseil général prit sous sa responsabilité de la reconnaître, sans consulter le conseil espagnol, lequel, sur 8 membres dont il se composait, ne comptait pas moins de 5 membres appartenant à l'Alliance secrète.

Le Congrès admit cette fédération par 40 voix

contre 0 ; les quelques abstentions ne furent pas constatées.

V. — *Vérification des comptes du Conseil général.*

La commission nommée par le Congrès pour la vérification des comptes du Conseil général (année 1871-72) se composait des citoyens : Dumon, pour la France ; Alerini, pour l'Espagne ; Farkas, pour l'Autriche et la Hongrie ; Brismée, pour la Belgique Lafargue, pour la nouvelle fédération de Madrid et pour le Portugal ; Pihl, pour le Danemark ; J. Ph. Becker, pour la Suisse allemande ; Duval, pour la fédération romande (Suisse) ; Schwitzguebel, pour la fédération jurassienne (Suisse) ; Dave, pour la Hollande ; Dereure, pour l'Amérique ; Cuno, pour l'Allemagne.

Les comptes sonmis à cette commission ont été approuvés et signés par tous ses membres, excepté Dave, absent.

Lecture ayant été donnée des comptes, le Congrès les approuva par un vote unanime.

VI. — *Pleins-pouvoirs donnés par le Conseil général et les Conseils fédéraux.*

Le Congrès a résolu " d'annuler tous les pleins-pouvoirs donnés et par le Conseil général et par les Conseils fédéraux aux internationaux, dans les pays où l'Internationale est prohibée, et de réserver au nouveau Conseil général le droit exclusif de nommer, dans ces pays, les fondés de pouvoirs de l'Association internationale des Travailleurs. "

Adopté à l'unanimité, moins quelques abstentions dont le nombre n'a pas été constaté.

VII. — *Résolutions relatives à l'Alliance.*

La commission chargée de l'enquête sur l'Alliance (secrète) de la démocratie socialiste se composait des citoyens : Cuno (33 voix), Lucain (24), Splingard (31), Vichard (30), Walter (29).

Dans son rapport au Congrès, la majorité de cette commission déclarait que " l'Alliance secrète était fondée avec des statuts complétement opposés à ceux de l'Internationale. " Elle proposait :

D'exclure de l'Internationale Michel Bakounine, comme fondateur de l'Alliance, et pour un fait personnel ;

D'exclure Guillaume et Schwitzguebel comme membres de l'Alliance ;

D'exclure B. Malon, Bousquet (1), (secrétaire de commissariat de police à Béziers, France) et Louis Marchand, convaincus d'agissement ayant pour but la désorganisation de l'Association internationale des Travailleurs ;

De mettre hors de cause Alerini, Marselau, Morago, Farga-Pellicer et Joukowski, sur leurs déclarations formelles de ne plus appartenir à l'Alliance ;

---

(1) La commission ignorait que le sieur Bousquet avait déjà été exclu, sur la demande de sa section, par un vote formel du Conseil général.

D'autoriser la commission à publier les documents sur lesquels elle avait fondé ses conclusions.

Le Congrès résolut :

1. D'exclure Michel Bakounine. Ont voté pour : 27; contre : 6 ; abstentions : 7.

Ont voté pour : J. Ph. Becker, Cuno, Dereure, Dumon, Dupont, Duval, Engels, Farkas, Frankel, Heim, Hepner, Johannard, Kugelmann, Lafargue, Le Moussu, Longuet, Lucain, Mac-Donnell, Marx, Pihl, Serraillier, Sorge, Swarm, Vichard, Wilmot, Walter, Wroblewski.

Ont voté contre : Brismée, Dave, Fluse, Herman, Cœnen, van den Abeele.

Se sont abstenus : Alerini, Guillaume, Marselau, Morago, Sauva, Splingard, Schwitzguebel.

2. D'exclure Guillaume. — 25 pour, 9 contre, 8 abstentions.

Ont voté pour : J. Ph. Becker, Cuno, Dumon, Dupont, Duval, Engels, Farkas, Frankel, Heim, Hepner, Johannard, Kugelmann, Lafargue, Le Moussu, Longuet, Lucain, Marx, Pihl, Serraillier, Sorge, Swarm, Vichard, Walter, Wilmot, Wroblewski.

Ont voté contre : Brismée, Cyrille, Dave, Fluse, Herman, Coenen, Sauva, Splingard, van den Abeele.

Se sont abstenus : Alerini, Dereure, Friedlaender, Mac-Donnell, Marselau, Morago, Farga-Pellicer, Schwitzguebel.

3. De ne pas exclure Schwitzguebel.— Pour l'exclusion : 15 ; contre : 17 ; abstentions : 7.

Ont voté pour l'exclusion : J. Ph. Becker, Cuno, Dumon, Engels, Farkas, Heim, Hepner, Kugelmann, Le Moussu, Marx, Pihl, Splingard, Walter, Vichard, Wroblewski.

Ont voté contre : Brismée, Coenen, Cyrille, Dave, Dereure, Dupont, Fluse, Frankel, Herman, Johannard, Longuet, Sauva, Serraillier, Swarm, Wilmot, van den Abeele.

Se sont abstenus : Duval, Lafargue, Lucain, Mac-Donnell, Marselau, Morago, Farga-Pellicer.

4. De ne pas passer au vote sur les autres exclusions proposées par la commission. Adopté à l'unanimité, moins quelques abstentions.

5. De publier les documents relatifs à l'Alliance. Adopté à l'unanimité, moins quelques abstentions.

Il reste à constater que ces votes sur l'Alliance ont été pris après le départ forcé d'un grand nombre de délégués français et allemands.

VIII. — *Siége et composition du futur Conseil général.*

I. Vote sur le changement du siége du Conseil général. — Pour le changement : 26 ; contre : 23 ; abstentions : 9.

Ont voté pour : Barry, J. Ph. Becker, Brismée, Cuno, Dave, Dumon, Dupont, Engels, Harcourt, Johannard, Kugelmann, Lafargue, Lessner, Le Moussu, Longuet, Mac-Donnell, Marx, Roach, Sauva, Serraillier, Sexton, Sorge, Swarm, Vichard, van den Abeele, Wroblewski.

Ont voté contre : Arnaud, B. Becker, Cournet, Dereure, Duval, Farkas, Frankel, Friedlaender, Gerhardt, Heim, Hepner, Herman, Lucain, Ludwig, Milke, Pihl, Ranvier, Schumacher, Splingard, Vaillant, Wilmot, Walter, van der Hout.

Se sont abstenus : Cyrille, Eberhardt, Fluse, Guillaume, Marselau, Morago, Farga-Pellicer, Schwitzguebel, Alerini.

2. Le siége du Conseil général a été transféré à New-York par 30 voix contre 14 pour Londres, et 13 abstentions.

Ont voté pour New-York : J. Ph. Becker, B. Becker, Brismée, Cuno, Coenen, Dave, Dumon, Dupont, Engels, Farkas, Fluse, Friedlaender, Herman, Kugelmann, Lafargue, Lessner, Le Moussu, Longuet, Lucain, Mac-Donnell, Marx, Pihl, Roach, Serraillier, Sexton, Splingard, Swarm, Vichard, van den Abeele, Wroblewski.

Ont voté pour Londres : Arnaud, Cournet, Dereure, Duval, Frankel, Heim, Hepner, Ludwig, Milke, Ranvier, Schumacher, Vaillant, Wilmot, Walter.

Se sont abstenus : Cyrille, Eberhardt, Gerhardt, Guillaume, Johannard, Alerini, Marselau, Morago, Farga-Pellicer, Sorge, Schwitzguebel, van der Hout.

3. Le Congrès a résolu de nommer douze membres du Conseil général résidant à New-York, avec la faculté de s'adjoindre trois autres membres. Ont été nommés :

Bertrand, allemand,	29 voix.	Carl, allemand,	28 voix.
Bolte, —	29 —	David, franç.,	26 —
Laurel, suédois,	29 —	Dereure, —	26 —
Kavanagh, irland.,	29 —	Fornacieri, ital.	25 —
Saint-Clair, —	29 —	Speyer, allem.,	23 —
Levièle, franç.,	28 —	Ward, américain.,	22 —

IX. — *Lieu du Congrès prochain.*

Sur la propoposition que le prochain Congrès se tiendrait en Suisse, et que le nouveau Conseil général en fixerait le lieu, le vote suivant a eu lieu : pour la Suisse 15, pour Londres 5, pour Chicago 1 et pour l'Espagne 1.

X. — *Commission pour la rédaction des procès-verbaux.*

Ont été nommés sans opposition : Dupont, Engels, Frankel, Le Moussu, Marx, Serraillier.

Londres, le 21 *octobre* 1872.

La Commission :

E. Dupont, F. Engels, Léo Frankel, Le Moussu, Karl Marx, Auguste Serraillier.

3 0112 062188492